

## 24 mars Journée Européenne de la glace artisanale

Une journée pour la glace ?

Pourtant, l'information n'est pas tout à fait un canular puisque c'est le parlement européen qui en a adopté le principe en 2012 après une déclaration écrite\* réalisée en bonne et due forme et signée de plusieurs députés (Sergio Silvestris, Paolo De Castro, Andreas Mölzer, Eva Ortiz Vilella, Ewald Stadler).

Des motivations tous azimuths

Les raisons évoquées lors de la création de cette journée sont variées et on notera, en vrac :

que la réglementation européenne doit garantir la qualité des denrées alimentaires et que la glace artisanale représenterait l'excellence en terme de qualité...

que les consommateurs portent de plus en plus leur choix sur des produits obtenus grâce à des méthodes traditionnelles et sans répercussions négatives sur l'environnement, ce qui serait le cas de la glace artisanale !

que le secteur contribuerait à l'emploi direct de quelque 300.000 travailleurs (emplois dans les cafés restaurants) dans toute l'Europe et représenterait un chiffre d'affaires qui s'élève à des centaines de millions d'euros.

que le soutien au secteur de la glace artisanale favoriserait l'économie européenne (on en n'attendait pas moins !)

La déclaration du parlement européen proclame ainsi l'instauration de la Journée européenne de la glace artisanale, à célébrer chaque 24 mars, pour contribuer à la promotion de ce produit et au développement de la tradition gastronomique.

Lobbying, quand tu nous tiens !

Que penser d'une telle journée qui semble en réalité n'être que la mise en oeuvre des vœux d'un groupe de pression suffisamment organisé pour faire bouger le parlement européen ?